Le FLASH

Budget 2018

commune de Launac

Scannez et découvrez !

le Flash sur votre smartphone

Mot du Maire / p. 2
Dépenses et recettes de fonctionnement /p. 3
Dépenses et recettes d'investissement / p. 4
Taux imposition et dette / p. 5
Écoles ..... / p. 6
Brulage des déchets & Chats errants / p. 7
Infos pratiques / p. 8

Le Mot du Maire

Chères Launacaises, chers Launacais,

Le printemps arrive enfin, la belle saison commence, c'est aussi le moment du vote des budgets et du lancement des travaux.
Malgré les contraintes qui pèsent sur les finances locales, notre ambition reste intacte. L'équipe municipale, fidèle à ses engagements, entend mener à son terme le programme pour lequel elle a été élue dans le respect des grands équilibres financiers de la Commune.

Notre budget 2018 s'inscrira dans la continuité de nos orientations précédentes, préserver la santé financière de notre village par la maîtrise de l'endettement, la rigueur de gestion et l'efficacité de nos services sans augmenter pression fiscale et tout en maintenant l'offre de services publics pour accompagner tous les Launacais et en continuant notre politique d'investissement pour améliorer notre cadre de vie.

Ce budget est responsable, équilibré en fonctionnement et maîtrisé en investissement puisqu'il permet une réduction de la dette communale dont le caractère sain et équilibré n'est pas contestable.

Nos engagements pour 2018

- 0 % d'augmentation des taux d'imposition
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Soutien aux associations
- Pas de recours à l'emprunt
- Favoriser les dépenses d'investissement

Le programme de travaux 2018 sera marqué par le lancement de l'extension de la médiathèque permettant l'accessibilité à tous, la création d'un terrain multisports, les travaux du programme voirie et des travaux de menuiseries à l'ancienne école.

Je tiens à remercier nos services et les élus pour tout leur travail.
Place maintenant au printemps et à la préparation de l'été.

Nicolas ALARCON
Maire de Launac

« Notre budget 2018 s'inscrira dans la continuité de nos orientations précédentes, préserver la santé financière de notre village par la maîtrise de l'endettement... »

Pour cette année, nous réaffirmons notre détermination à poursuivre jusqu'à leur achèvement les projets actés mais aussi à fixer les priorités d'un développement équilibré de la commune dans un cadre de vie de qualité pour les habitants tout en maintenant la volonté politique de ne pas augmenter la pression fiscale sur les Launacais afin de conserver leur pouvoir d'achat.

Dépenses de fonctionnement : 1 532 429€

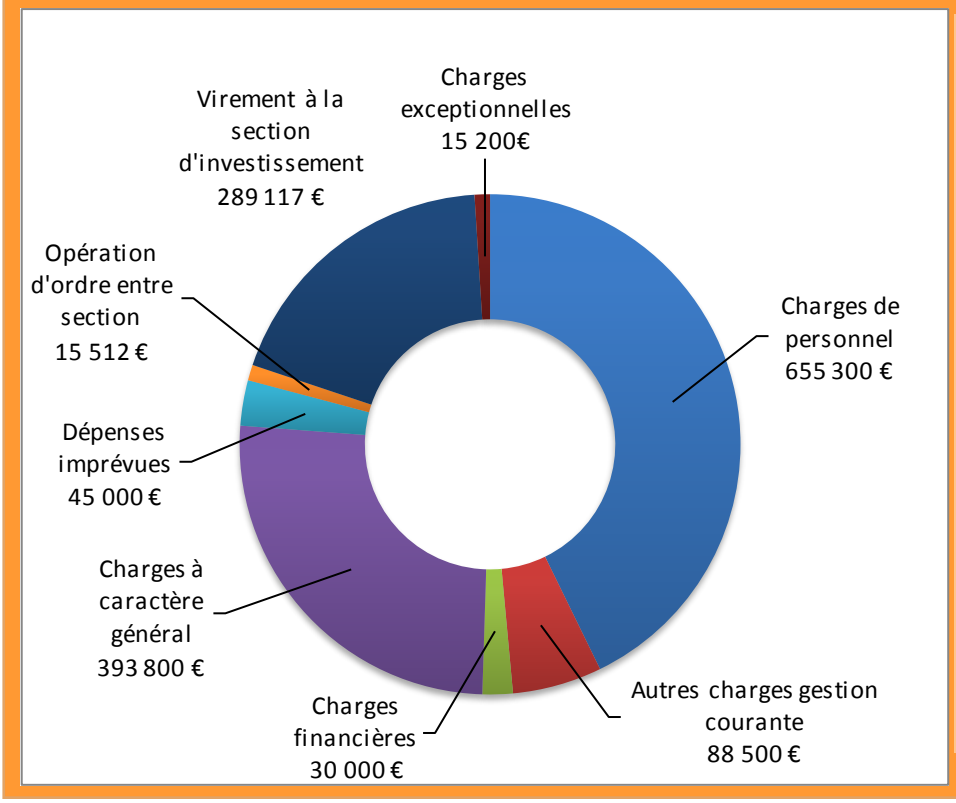

Les dépenses de fonctionnement concernent tous les frais nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité comme l'entretien de voirie, des bâtiments, les salaires du personnel, les charges liées à l'action sociale, à l'enseignement, aux subventions, aux associations... La municipalité s'emploie depuis plusieurs années à réduire ses dépenses de fonctionnement.

Recettes de fonctionnement : 1 532 429 €

Les recettes de fonctionnement sont constituées par la fiscalité (produit des impôts et taxes), les dotations, les subventions, la facturation des services de la commune (restauration scolaire, centre de loisirs, garderie, location de salles, etc...) ainsi que par l'excédent de l'année précédente.

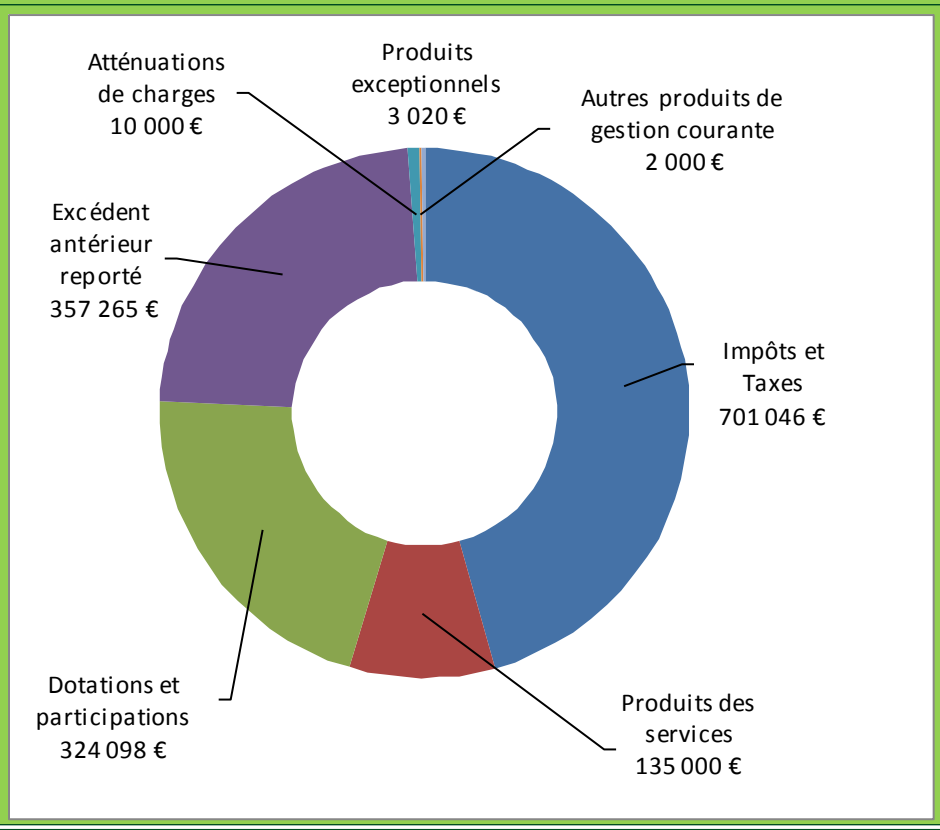

Budget Communal 2018 ...

Le budget d'investissement est équilibré en dépenses et en recettes.
D'une part, en dépenses, la réalisation d'infrastructures (bâtiments, aménagement de voirie) mais également le mobilier, les équipements informatique, les études pour la réalisation des documents d'urbanisme; d'autre part en recettes, l'autofinancement, les subventions et l'emprunt.

Dépenses d'investissement : 628 412 €

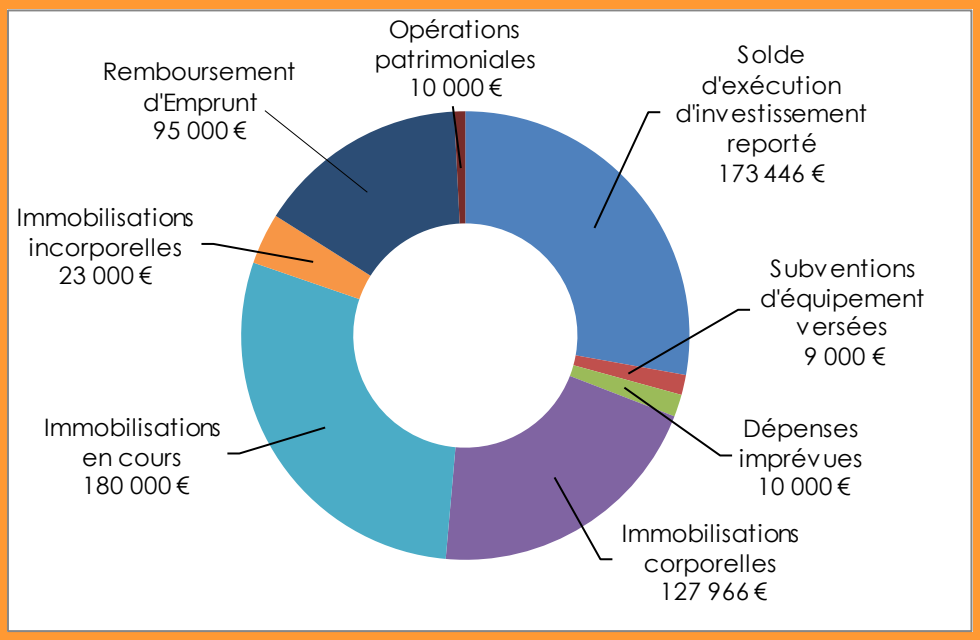

Notre action traduit un fort engagement en faveur d'une politique publique locale de proximité, au plus près des habitants, en réponse à leurs attentes et en fonction des besoins du village.

Les dépenses d'investissement pour 2018

- **180 000 €** Rénovation et extension de la Médiathèque
- **21 000 €** Études PLU Frais d'architecte
- **43 400 €** Mobilier Informatique outillage tracteur tondeuse
- **42 000 €** Équipements sportifs
- **95 000 €** Remboursement du capital des emprunts
- **14 700 €** Aménagements de voirie Pool routier
- **188 445 €** Déficit et écritures d'ordre, dépenses imprévues
- **43 867 €** Travaux sur bâtiments scolaires, mairie, associatifs

Recettes d'investissement : 628 412 €

Les recettes d'investissement se composent du fonds de compensation de la TVA, de la taxe d'aménagement, de l'épargne, des subventions, des excédents éventuels de l'année précédente mais également de l'emprunt

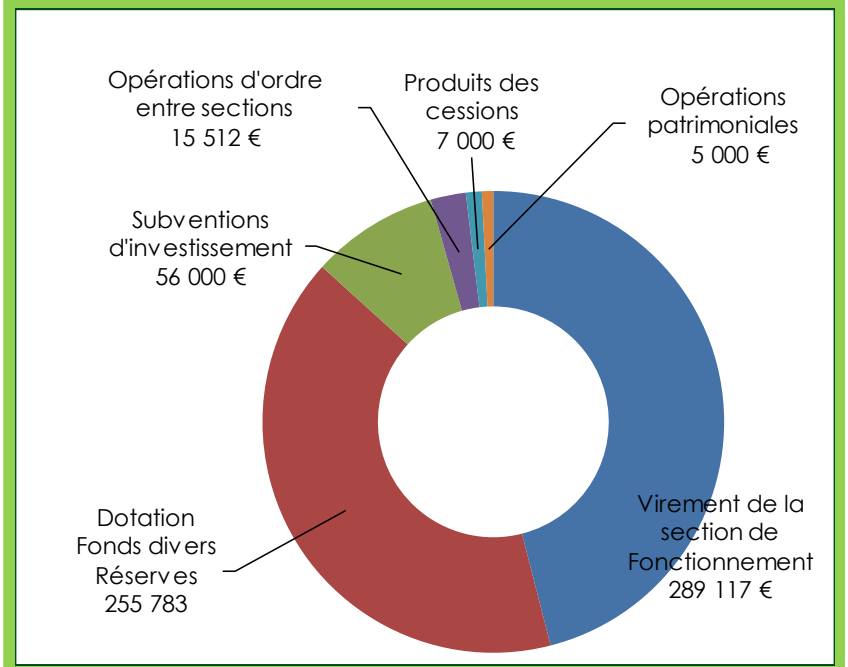

Pas d'augmentation des taux d'imposition communaux

Les taux d'imposition votés par la commune **sont identiques à 2017** à savoir :
TH (Taxe d'habitation) 23.11%,
TFB (Taxe foncier bâti) 30.19 %,
TFNB (Taxe foncier non bâti) 111.53 %

Évolution des dettes et des charges financières

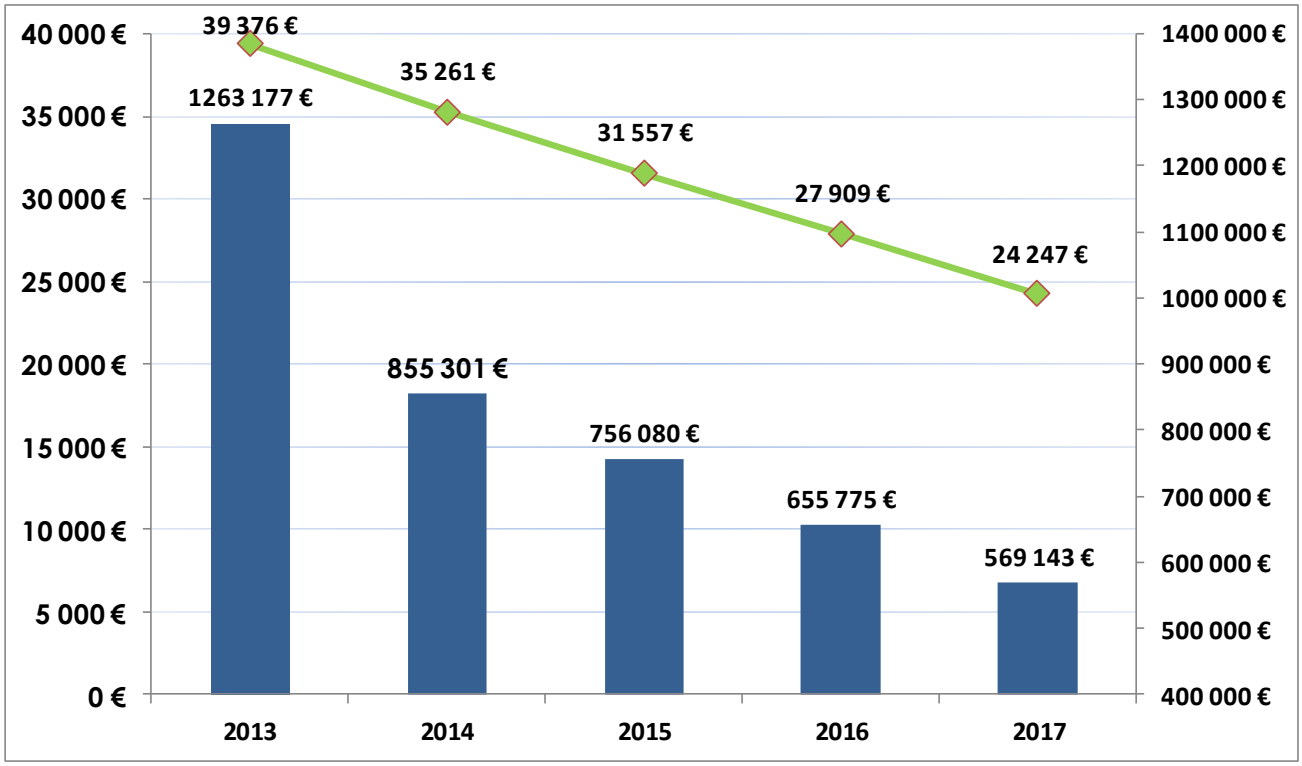

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une anuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

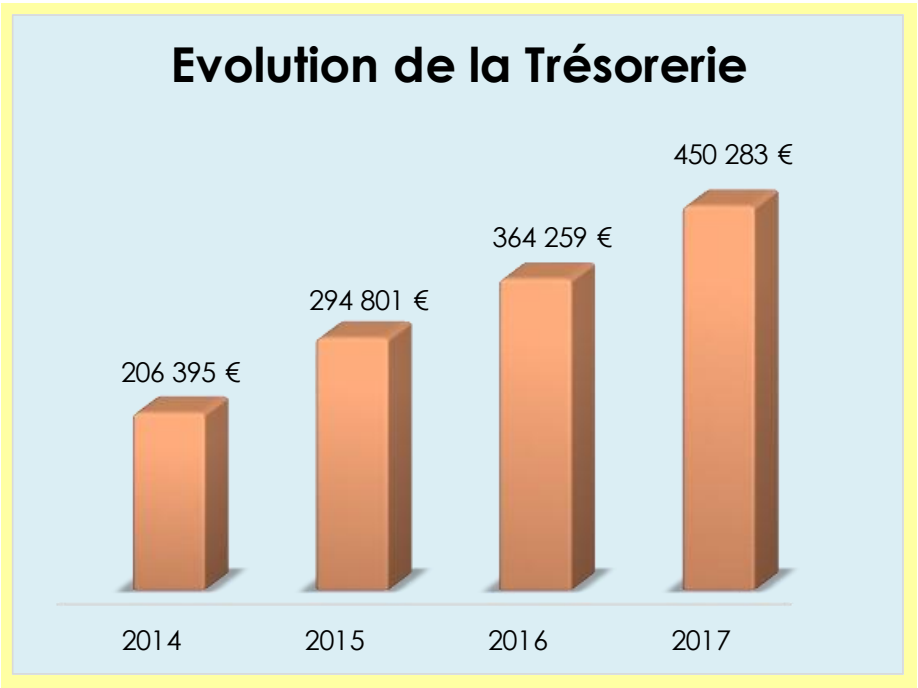

La trésorerie est constituée par l'ensemble des sommes d'argent disponibles en caisse. La bonne gestion de la trésorerie permet de contrôler les entrées et sorties avec pour principal objectif d'optimiser l'équilibre financier de la collectivité et de vérifier la présence de liquidité suffisante pour chaque échéance financière. Depuis 2014, l'augmentation de la trésorerie disponible permet de consolider la situation financière de notre commune, grâce à une gestion rigoureuse et maîtrisée des dépenses et des recettes.

Inscription aux écoles maternelle et élémentaire.

L'inscription aux écoles maternelle ou élémentaire concerne les enfants habitant déjà la commune de Launac, ou venant d'y arriver.

Les démarches d'inscriptions scolaires se font à la Mairie.

Préparez l'inscription scolaire :
PIÈCES À FOURNIR

Livret de famille
Justificatif de domicile récent.
Certificat de radiation (uniquement en cas de changement d'école).
Justificatifs de garde en cas de séparation ou divorce : dernier jugement de divorce ou
attestation suivante, selon le cas, attestation de garde alternée et pièces d'identité des parents ;
attestation de garde pour parent isolé et pièce d'identité du parent ;
attestation de garde pour parents séparés et pièces d'identité des parents.

Un certificat d'inscription vous est remis et vous devez rapidement prendre contact avec la direction de l'école concernée pour effectuer l'admission de votre enfant.

Pour la petite section l'inscription concerne les enfants nées en 2015.

Le potager à l'école élémentaire

Comme chaque année les élèves de l'école élémentaire de Launac s'occupent du potager de l'école et en parallèle, certains d'entre eux réalisent des semis de plants de tomates.
Cette année, les élèves de CP de la classe de Mme Pomada et les CM1/CM2 de Mme Lebrère ont pu profiter de l'aide d'un professionnel pour la réalisation de ces plants de tomates. En effet, ***un producteur de plants bio situé sur la commune de Launac (3557, Chemin d'Embusque) , Jean-Laurent BELLIURE*** est venu aider les écoliers. Il leur a fourni pots de couleur et terreau et a aussi accepté de s'occuper des jeunes pousses de tomates durant les vacances de printemps et les ponts du mois de mai. Les élèves qui avaient en classe observé la germination des graines, devraient retrouver leur plant grandit très prochainement.

Mme Lebrère souhaite remercier le service technique de la mairie qui l'aide chaque année dans la réalisation du potager de l'école : travail de la terre à la fin de l'hiver et cette année plantation des fraises. La récolte ne devrait pas tarder.

CHANTIER JEUNES.

Vous recherchez un job d'été !!!

Le CCAS de Launac renouvelle le chantier Jeunes.
Ce projet d'intérêt public est ouvert exclusivement aux jeunes de la commune de Launac – Galembrun ayant entre 14 et 17 ans. Il s'agit d'un chantier d'une semaine, du 23 au 27 juillet 2018. Cette année, nous réaliserons des travaux de peinture ainsi que l'installation de tables en bois dans le parc.

Comme les années précédentes, vous recevrez en contrepartie une participation financière et les repas du midi pourront être pris, gratuitement, à la cantine.

A vos crayons, envoyer vite votre lettre de candidature à la mairie de Launac.
Virginie vous recevra rapidement pour un entretien préalable.

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS C'EST INTERDIT.

Rappel règlementaire

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit, en vertu des disposition de l'article 84 du règlement sanitaire départemental. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011.

Le saviez-vous ?

En France, 48 000 décès prématurés par an sont attribués à la pollution de l'air, dont plus de 2 800 en Occitanie (*source santé publique, 2016*).
Le brûlage de 50 kg de déchets verts produits autant de particules que :

- 13 000 km parcourus par un véhicule diesel récent,
- 14 000 km parcourus par un véhicule essence récent,
- 3 semaines d'une maison équipée d'une chaudière à bois performante,
- 3 jours d'une maison équipée d'une chaudière à bois peu performante, type foyer ouvert.

Les solutions
Le broyage des végétaux peut servir au paillage des parterres, empêchant ainsi la pousse de mauvaises herbes et permettant de conserver l'humidité des sols.
Pratiquement tous les déchets organiques peuvent être déposés dans des composteurs individuels.

Les déchets verts sont collectés dans les déchetteries et seront valorisés dans des conditions respectant l'environnement.

Il possible de limiter la production de déchets verts en ayant recours à des pratiques d'entretien des espaces verts adaptés : choix des espèces végétales, adaptation du calendrier des tontes et des élagages...

En cas de non respect de l'interdiction de brûlage, ***une contravention de 450 € peut être appliquée.***

Les Horaires de la Déchèterie de GRENADE,
Route de Saint-Cézert
Du lundi au samedi : 9h à 11h50 - 14h à 18h
et le dimanche de 9h à 11h50 - 13h à 18h
Fermée le Mardi et les jours fériés
05 61 82 35 03

Prolifération des chats errants

Saviez vous qu'un couple de chat peut engendrer plus de 20000 descendants en 4 ans seulement ?

Bien que les chats remplissent une fonction sanitaire en contenant les populations de rats et de souris, il est nécessaire de contrôler leur prolifération pour limiter les bagarres, les marquages (urines, griffades...), les miaulements intempestifs et la transmission des maladies aux animaux domestiques. Contrairement aux idées reçues, la vie de chat errant est souvent synonyme de souffrance et de lutte au quotidien pour s'assurer nourriture et territoire. Nombre d'entre eux souffrent de maladie, sont empoisonnés ou encore euthanasiés par les services de fourrière suite aux plaintes des habitants.

Pour lutter contre la prolifération des chats, la stérilisation est la seule solution efficace.

Il appartient à chaque propriétaire de chat de prendre ses responsabilités et de faire stériliser son animal. Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2016, la loi impose que tout animal donné soit identifié par puce électronique et détenteur d'un certificat de bonne santé fourni par un vétérinaire. De même, toute personne vendant un animal doit être en possession d'un numéro SIREN (déclaration à la chambre de l'agriculture). En dehors de ces conditions il est donc interdit de donner ou de vendre des chatons, le non respect de ces conditions pouvant entrainer une amende de 7500 €. Ces dispositions légales visent à diminuer les trafics et abandons d'animaux dont le nombre ne cesse d'augmenter. Par ailleurs, tout chat non identifié par puce électronique ou tatouage est considéré comme errant et peut être saisi par les services de fourrière puis euthanasié.

Depuis 2015, l'association Chats d'Òc du Castéra lutte contre cette souffrance animale en faisant stériliser les chats errants avec l'aide de vétérinaires partenaires. Depuis sa création plus de 140 chats ont été stérilisés sur plus de 10 communes alentour dont Launac. Pour poursuivre ses actions, l'association lance un appel aux dons financiers et recherche des familles d'accueil pour chatons et chats adultes dans l'attente de leur adoption.

L'association étant reconnue d'intérêt général, tout don ouvre droit à une déduction fiscale de 66% du montant du don dans la limite de 20% du revenu imposable (exemple pour un don de 10 € par une personne imposable, cela représente un cout réel de 4,40 €).

Chats d'Òc du Castéra
31530 LE CASTERA
05.62.13.40.71 ou 06.63.76.25.42
Facebook : Les Chats d'Oc du Castera
chatsdocducastera@outlook.com

PHARMACIES DE GARDES*

MAI
Ma 01 : GRAND SUD (Grenade)
D 06 : SARTHE (Aussonne)
Ma 08 : LA BASTIDE (Grenade)
J 10 : MOULIN A VENT (Mondonville)
D 13 : MORTIER DE JADE (Grenade) - LEVIGNAC
D 20 : LES HAMATS (Cornebarrieu)
D 27 : AUSSONNE

JUIN
D 03 : MERVILLE
D 10 : GRAND SELVE (Grenade)
D 17 : LA CROIX DE SEILH
D 24 : LA SAVE (Montaigut)

JUILLET
D 01 : PEYRE & STEFENEL (Cornebarrieu)
D 08 : GRAND SUD (Grenade)
S 14 - D 15 : SARTHE (Aussonne)
D 22 : MORTIER DE JADE (Beauzelle) - LEVIGNAC
D 29 : MOULIN A VENT (Mondonville)

AOÛT
D 05 : LA BASTIDE (Grenade)
D 12 : AUSSONNE
Me 15 : MERVILLE
D 19 : CADOURS - LA VOIE LACTEE (Beauzelle)
D 26 : GRAND SELVE (Grenade)

*** Sous réserve de modification de dernière minute**

Horaire Mairie

- Lundi 14h - 19h
- Mardi - Mercredi - Jeudi : 9h - 12h et 14h - 18h
- Vendredi : 9h - 12h et 14h - 17h
- Samedi : 10h - 12h

Tél : 05. 61. 85. 40. 43.
Mél : contact@mairie-launac.fr

www.mairie-launac.fr

mairiedelaunac/

PREMIER PACS Mairie de Launac

Nicolas ALARCON a célébré le premier Pacs (Pacte civil de solidarité), le samedi 09 décembre 2017, à la mairie de LAUNAC.
Un moment de bonheur partagé auprès de Fabienne POUMARAT et Pierre PRIMOUT, qui ont décidé d'officialiser leur volonté d'engagement pour une vie commune. Moment d'émotion, après la signature de la convention qui lie à présent Fabienne et Pierre.
Depuis le premier novembre 2017, les personnes qui souhaitent contracter un Pacs, le font désormais dans la mairie de leur lieu de domicile et non plus au tribunal d'Instance.

État civil

Naissances

FRANTZ Mila,	13 janvier 2018
COUDRIN Laure,	2 mars 2018
LINAS Nathan,	17 mars 2018
DELAUNEY Leo,	5 avril 2018
BARUTEL Noha,	21 avril 2018

Mariages

SARRAUT Jean-François,	3 février 2018
PORCHER Hélène	

Décès

BALOCCHI Juliette, née CASSAGNE	8 février 2018
BOUVILLE Germaine, née ESPIE	16 mars 2018
MICHELIS Alfred,	25 mars 2018
FEDERICI Francine, née ROTA	28 mars 2018
DOUTART Bernard,	22 avril 2018
MARTIN BENITEZ Renée, Née DETROIS	30 avril 2018

AGENDA

Marché tous les dimanches matin

Marché des créateurs
21 mai 2018 à Galembrun

Puces des Loisirs Créatifs
26 - 27 mai 2018 à Launac

Foire Commerciale
02 juin 2018

Kermesse
02 juin 2018

Tournoi de Rugby
09 juin 2018 Challenge de la Save

Fête de la Musique
22 juin 2018

Fête Locale de Galembrun
23 et 24 juin 2018

Festival "Wassa'n Africa"
6-7-8 Juillet 2018

Festival "Danses pour Tous"
13 - 14 - 15 juillet 2018

Fête Locale de Launac
3-4-5 Août 2018

Forum des Associations & Marché Gourmand
08 septembre 2018

Fête des Vendanges à Galembrun
22 septembre 2018

Vide Greniers :
8 mai 2018 à Galembrun

10 Mai 2018 à Launac

27 mai 2018 a Galembrun
Vide jardin et matériel de jardin

09 septembre 2018 à Launac